



DOSSIER

par Madeleine Andréani

PETITE ENFANCE : PÉNURIE DE PLACES EN CRÈCHE



13^e sur la liste d'attente !* Telle a été la réponse faite il y a quelques mois à Lauriane et Yannick*, un jeune couple de Coigniériens, futurs parents, lors de leur inscription à la crèche.

Coignières, ville dynamique ! Depuis quelques années la natalité à Coignières contribue à ce dynamisme. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les effectifs de la Maternelle Bouvet très chargés pour cette nouvelle année scolaire. Ils sont pourtant insuffisants pour permettre une ouverture de classe supplémentaire. La scolarisation des «tout-petits» de moins de 3 ans n'est pas favorisée et cela accentue le besoin de prise en charge et de garde de jeunes enfants dont les parents travaillent.

Lire la suite en page 2 >>>

ÉDITO

La fermeture de la maison médicale n'est pas comme certains voudraient le faire croire une rumeur sans fondement. Nous y avons d'ailleurs déjà fait allusion dans un numéro précédent. La nécessité de sa mise en conformité avec la législation sur la sécurité et le handicap peut à moyen terme conduire à cette éventualité. Les travaux à effectuer ont un coût que personne ne semble vouloir assumer. Notre maire, lors des questions orales à la fin du conseil municipal, a encore rappelé au mois de juin son hostilité à une participation de la commune, expliquant que la puissance publique n'avait pas à intervenir dans une affaire privée. Le problème, c'est que cette «affaire privée» rend un véritable service public à la population et, plus particulièrement, aux personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer. Nous pensons que la volonté politique et l'intervention des collectivités territoriales (commune, département et région) sont nécessaires pour soutenir l'activité médicale de proximité. Nous ne pouvons pas assister les bras ballants au départ des médecins les uns après les autres sans faire de propositions. Deux solutions s'offrent à nous :

- un rachat par la commune du bâtiment et une mise aux normes de ce dernier en partie effectuée par des subventions départementales et régionales. Les médecins loueront ensuite à la commune les locaux rénovés. Cette pratique est le fait de beaucoup de communes en France qui souhaitent conserver un service de médecine de proximité.
- Si la commune ne souhaite pas racheter les locaux, leur rénovation peut malgré tout être prise en charge par les collectivités

territoriales. Des dispositifs permettent cela. Par exemple, la région Ile-de-France aide en investissement et en équipement les maisons médicales à hauteur d'un plafond de 200 000 €. Il est évident que dans ce cas la totalité des investissements ne peut être à leur charge. L'équipe médicale, comme propriétaire, devra aussi mettre la main au porte-monnaie. C'est dans un partenariat bien compris entre les différents acteurs privés et publics que réside cette seconde solution.

Vous êtes nombreux à penser avec raison que la maison médicale est indispensable pour notre commune ! Aussi notre groupe a-t-il décidé de lancer une pétition afin de sauver ce service de proximité. Nous vous appelons à la signer.

Ce nouveau numéro vous apportera, comme à l'habitude, des éclairages sur des sujets au cœur de notre vie quotidienne. L'accueil de la petite enfance, le succès de la « votation » sur la Poste et le bruit en ville sont passés à notre crible. Vous pourrez constater que nous ne nous contentons pas de la critique, nous proposons à chaque fois des solutions. Il en va ainsi jusqu'à la campagne de promotion de Coignières et de ses commerces payée intégralement sur le budget de la ville (60 000 €), qui détourne cette brave nationale 10, source d'une partie de nos... ennuis !

Bonne lecture à tous ! ■

Didier Fischer

Conseiller municipal de Coignières
Conseiller régional d'Ile-de-France

PETITE ENFANCE : PÉNURIE DE PLACES EN CRÈCHE

>> Même si pour Lauriane et Yannick* une place s'est finalement libérée, il n'en demeure pas moins que dans de nombreuses communes la garde des jeunes enfants est souvent un casse tête, une source d'inquiétude pour les parents et futurs parents. Faut-il d'un nombre suffisant de places disponibles dans les différentes structures d'accueil, que faire ?

[À Coignières, les naissances augmentent et le nombre de places disponibles stagne...]

À Coignières, nous n'échappons malheureusement pas à cette situation. Les naissances augmentent et le nombre de places disponibles stagne. En 2008, notre commune a connu 78 naissances pour un nombre de places en crèche d'environ 74 (crèche Croix-Rouge et secteur libre). En fait, compte tenu des différents critères d'attribution, à peine 50 enfants de Coignières sont actuellement accueillis. 23 demandes ont été refusées en début d'année. Même s'il ne reste aujourd'hui que 5 ou 6 demandes en liste d'attente, on ne peut que s'interroger sur la solution trouvée par les parents qui ont été confrontés à un refus : appel à une nourrice non agréée, solidarité des grands parents, d'autres membres de la famille ou d'amis, prolongation des congés ou mise en disponibilité professionnelle.

DOMMAGES COLLATÉRAUX...

La plupart des parents qui ont interrompu leur activité ne le font pas par choix. C'est souvent le fruit d'un arbitrage entre les ressources du ménage, le coût du mode de garde disponible, l'organisation de la vie familiale et professionnelle et le bien-être de l'enfant. Les femmes sont les premières victimes car ce sont le plus souvent elles qui mettent entre parenthèses leur carrière professionnelle pour élever leurs jeunes enfants. Elles ne pourront donc pas faire face à l'augmentation de la durée de cotisation imposée par le gouvernement et, le moment venu, ne pourront pas toucher une retraite complète. La scandaleuse inégalité des salaires (au mépris de plusieurs lois, les salaires des femmes restent inférieurs à ceux des hommes), renforce ce mouvement : il est souvent moins dommageable à court terme que ce soient les femmes qui s'arrêtent, alors qu'elles auraient encore plus besoin de rester sur le marché du travail... Mais que faire lorsqu'elles n'ont pas trouvé de mode de garde adapté au sein de leur commune, ou de palliatif dans leur environnement familial ou social ?

UN PEU D'ESPOIR ?

Toutefois, une amélioration à ces difficultés est en vue grâce au projet de réalisation (début 2011) avec la ville de Maurepas d'une crèche intercommunale collective de 40 berceaux,

dans la zone Pariswest. En partenariat avec Maison Bleue, cette structure devrait comporter 20 places réservées à la commune de Maurepas, 10 au secteur des entreprises et 10 pour la commune de Coignières.

Notre ville va participer à l'acquisition du foncier (une parcelle de 3500 m² située sur un terrain propriété de la ville de Maurepas) à hauteur d'un tiers de l'estimation globale des domaines de 297000 €, soit 99000 €.

LES LIMITES D'UNE CERTAINE POLITIQUE...

Si le coût d'un tel investissement est important pour une commune, on peut cependant regretter que le maire de Coignières n'ait pas jugé utile de faire un effort plus conséquent, lié à une véritable politique de gestion de la petite enfance, tenant compte des besoins des familles concernées. Selon lui, la crainte de voir dans un avenir proche des berceaux vides aurait guidé sa décision de ne pas s'engager plus... Mais si la réalisation d'un tel équipement peut très bien faire revenir des familles qui avaient bricolé dans l'urgence un mode de garde pas toujours satisfaisant à l'usage, que faire face à notre situation ?!

Car sur un total d'environ 230 enfants de moins de trois ans sur notre commune, à peine cinquante d'entre eux sont accueillis au sein des structures existantes...



[L'accueil de la petite enfance n'est pas une priorité pour la municipalité.]

Il apparaît donc clairement que l'accueil de la petite enfance n'est pas une des priorités de la municipalité. Et c'est encore un choix qui nous semble pénalisant, y compris pour l'avenir.

Notre groupe propose de mieux prendre en compte les besoins des familles par une étude prospective auprès d'elles. Nous pensons qu'il serait souhaitable de faciliter des initiatives associatives comme la création de crèches parentales et de renforcer les moyens financiers à destination des modes de garde les mieux adaptés à l'évolution sociale actuelle. La mutualisation des moyens dans le cadre d'une intercommunalité est évidemment profitable, mais devrait être accompagnée d'autres mesures. Sans oublier qu'en plus des financements en investissement et en fonctionnement des Caisses d'Allocations Familiales, des aides publiques du Département et de la Région sont également possibles, pour développer l'accueil de nos enfants. L'objectif pourrait être de se rapprocher d'une centaine de places disponibles avant la fin du mandat.

Rêvons (et sourions !) un peu... Notre somptueuse nouvelle mairie ne sera-t-elle pas assez grande pour accueillir une mini-crèche pour les enfants du personnel ? ■

**Pour des raisons de confidentialité évidentes, les prénoms et la place occupée alors sur la liste ont été modifiés.*

LA POSTE À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE



À l'initiative de La Poste, le gouvernement a entamé depuis juillet 2008 un processus de changement de statut de l'établissement public qui la mène résolument sur la voie de la privatisation.

Ainsi, les bénéfices réalisés par ses diverses branches (colis, courrier, banque, express, etc.) ne serviraient plus à assurer son développement, renflouer pour partie les caisses de l'État ou participer à l'aménagement du territoire mais bien à servir les intérêts financiers et spéculatifs de ses futurs actionnaires. Pour augmenter la marge bénéficiaire et ainsi rendre l'établissement plus « attractif » pour les futurs investisseurs, depuis plusieurs années déjà, La Poste ferme des bureaux, supprime des centres de distribution et ne remplace plus les emplois sortants.

La dégradation du service engendrée par ces orientations, c'est alors vous qui la vivez au quotidien ! Quand vous ne recevez pas votre courrier, quand vous trouvez close la

porte de votre bureau ou que vous attendez un mois pour un rendez-vous avec le conseiller de la Banque Postale !

À l'exemple des autres postes européennes déjà privatisées, à l'exemple de France Télécom, de GDF, de l'EDF, des transports publics, de l'eau ... les services sensés être « publics » coûtent de plus en plus cher aux usagers particuliers, souvent moins cher aux entreprises, pour un service de moindre qualité pendant que les actionnaires engrangent les bénéfices même en temps de crise.

[Ce n'est pas de ce « service public » là dont nous avons besoin et envie !]

Ainsi, avec conviction, plus de 2 millions de citoyens se sont exprimés contre ce changement de statut entre le 28 septembre et le 3 octobre (environ 750 à Maurepas), dans le cadre d'une consultation populaire.

Avec mépris, une fois de plus, pour le « bas peuple » le gouvernement n'en a eu cure, et persiste à refuser la mise en œuvre d'un référendum d'initiative populaire sur le sujet. Cyniquement, il a aussitôt précisé le calendrier parlementaire en mettant à l'ordre du jour l'examen du projet de loi sur la réforme du statut de La Poste, pour début novembre au sénat et mi-décembre à l'assemblée...

Pour Coignières Pour Tous, impliquée dans les actions citoyennes contre ce projet de loi, il est hors de question de relâcher la pression. Nous continuerons à nous investir, pour l'intérêt général, dans la défense et l'amélioration des services publics. ■

Thierry Chabas

TAXE PROFESSIONNELLE : LE SCANDALE !

La « suppression » de la taxe professionnelle par le gouvernement inquiète les élus locaux. Elle était une ressource importante des collectivités territoriales. Elle procurait par an à notre commune près de 4 millions d'euros. En dépit des promesses, les différentes propositions faites pour son remplacement ne compensent pas le manque à gagner. Une amputation de près de 40% de nos recettes en la matière est prévisible. Nous risquons à terme de nous retrouver avec les inconvénients des zones commerciales et d'activités sans en percevoir les avantages financiers. Faudra-t-il recourir à une forte augmentation des impôts locaux ? À l'image du maire de Bordeaux, Alain Juppé, il y a de quoi être furieux. ■

LE PRIX DE L'EAU S'ENVOLE...

Le prix du m³ d'eau s'envole à Coignières. Pour l'année 2008 par rapport à l'année 2007, il aura augmenté de 11,5%. Il passe ainsi de 2,70 € à 3,04 €. Cette forte augmentation s'explique essentiellement par l'instauration au 1^{er} janvier 2008 d'une nouvelle taxe dite de « modernisation des réseaux de collecte », prélevée au profit de l'Agence de l'eau en complément de la taxe de lutte contre la pollution. Elle est le résultat du recul toujours plus important de l'État. Ce dernier a diminué ses subventions aux agences de bassin qui ont en charge la gestion de la politique de l'eau. Il ne reste plus que la création de taxe, donc l'augmentation des impôts, pour continuer et développer une politique de protection de nos réserves d'eau. ■



HALTE AU BRUIT !

Dans notre dernier numéro, nous évoquons la circulation et ses nuisances dans notre commune. Outre les questions de pollution atmosphérique, le bruit occasionné par les véhicules est une des toutes premières sources de désagrément pour les riverains de la N10, du boulevard des Arpents, de la rue de Maurepas et de la rue de la Prévenderie.

Afin de se mettre en conformité avec la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, une carte du bruit vient d'être réalisée pour Coignières. Elle a été approuvée à l'unanimité lors du conseil municipal du 18 septembre 2009. Ce type de document vise à effectuer un diagnostic sur l'exposition au bruit des populations, première étape à la réalisation d'un plan de prévention. La carte, qui prend en compte des mesures effectuées entre 2003 et 2007, confirme bien que les nuisances sonores, de jour comme de nuit, n'épargnent pas notre commune. Loin s'en faut !

[Il est clair que la N10 et le boulevard des Arpents constituent les principales sources de nos ennuis...]

On peut considérer qu'un « quart de la population est soumis à un niveau sonore important ». 200 personnes sont même exposées aux bruits routiers dépassant les valeurs limites (68 dB). Il est clair que la N10 et le boulevard des Arpents consti-

tuent bien les principales sources de nos ennuis et non de nos « envies », comme une opération de promotion voudrait nous le faire croire !

Cette carte, en l'état, ne recense que les nuisances liées aux bruits routier, ferroviaire, voire industriel. Le bruit de l'activité commerciale n'est pas pris en compte. Pourtant, depuis l'ouverture des Portes de Chevreuse, en plus de l'augmentation de la circulation automobile, des habitants sont exposés sept jours sur sept à la pollution sonore générée par l'activité de Castorama, dont les entrepôts donnent sur la rue des Louveries. Appels au micro, bip-bip des chariots élévateurs et chocs en tous genres troublent la tranquillité des riverains. La butte de protection est manifestement insuffisante, et cela d'autant plus, qu'elle ne se prolonge pas sur toute la longueur de la portion de rue soumise au bruit.

Cette question des nuisances sonores ne peut plus être traitée comme quantité négligeable. Un certain nombre de pathologies y sont directement liées. Il serait temps que nous mettions en place dans notre ville un véritable plan de prévention du bruit dans l'environnement. Rien n'empêche aujourd'hui la municipalité de prendre les devants. Nous possédons un premier diagnostic qui nécessitera d'être actualisé et complété par d'autres données. Avec l'aide de Bruitparif, de la région et du département, il est possible d'obtenir les fonds nécessaires pour mettre en place dans ce domaine une politique résolument offensive. Qu'attendons-nous pour agir ? ■



LA NATIONALE 10 DÉTOURNÉE !

C'est un scandale ! Alors que depuis des décennies Coigniériens et autres riverains attendent son « doublement » par la construction d'une hypothétique autoroute A12, voilà que de dangereux publicistes détournent notre chère nationale avec des affiches sorties de leur imagination débridée... Les esprits chagrins diront qu'en cette période de marasme économique où il est nécessaire de dynamiser le commerce, cette charge est un peu « facile ».

D'accord, c'est facile ! Mais ça fait du bien !



Vous souhaitez réagir à nos articles ? Communiquer avec nous, nous rejoindre ?
Ou simplement prendre connaissance des compte rendus des conseils municipaux ?

Vous pouvez nous retrouver sur notre blog, à l'adresse suivante :

www.coignierespourtous.net

